

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saint-Priest

— version provisoire du 13/02/2020 à 22:53 —

Introduction

Ce questionnaire a été élaboré par la commission "plaidoyer" de la Maison du vélo de St Priest, en s'appuyant sur une base commune à la FUB.

Il a pour but de mesurer l'implication des candidats sur la prise en compte du vélo dans notre commune.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- Ce comité vélo comprendra au moins un adjoint de la majorité.

- Il se réunira au minimum 3 fois par an avec les associations locales concernées.

- Un Plan Vélo devra instruire des demandes d'aménagement et infrastructures auprès de la Métropole pour un montant annuel de 250 000 euros par an (soit 5 euros par habitant et par an). En complément ce plan vélo comportera un volet animation, formation ou service, tels que développé dans les autres propositions ci dessous, financé par la Commune, à hauteur de 50 000 euros ((soit 1 euros par habitant et par an).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera parfois la suppression de stationnement, compétence de la Ville de St Priest, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km, comme la brochure "une métropole cyclable pour toutes et tous" le décrit.

Action n°3 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Mions, Bron, Chassieu et Corbas.

Sécuriser l'accès à Chassieu par le chemin du Lortaret avec une réduction de vitesse sur le pont enjambant l'A43 et des aménagements cyclables.

Permettre l'accès à Bron en rejoignant la piste longeant la D112, ou la zone de Castorama ou de Decathlon via une passerelle / des aménagements cyclables et une vitesse réduite sur les ponts de l'autoroute A43.

Prévoir des aménagements cyclables autour du rond point des droits de l'homme pour rejoindre Mions et Heyrieux.

Apaiser la circulation sur les ponts franchissant les voies ferrées en direction de Corbas.

Action n°4 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. La

coupure urbaine principale pour St Priest est l'A43.

A titre d'exemple : aménagement dans les 2 sens du pont d'autoroute A43 d'accès au rond point Normandie Niemen.

Action n°5 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.
Point noir remonté par les 87 participants au baromètre parlons-vélo 2019 pour la ville de St Priest

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Les déplacements à vélo devraient représenter 8% du trafic des déplacements de la métropole d'ici à 2030, tous moyens de transports confondus (actuellement que 2 %).

L'objectif attendu est donc 14 % d'augmentation par an de linéaire de voirie apaisée (zone 30, zone ZFT, sens unique ...), 14% correspondant à l'augmentation annuelle du trafic vélo sur la métropole.

Action n°7 :

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Par exemple en créant une piste cyclable en bordure du contournement de la piste aérodrome sur la RN6.

Action n°8 :

Transformer en zone piétonne Soutenir le développement de zones de rencontres (zone 20) ou réservées aux modes doux dans les hypercentres urbains (Grande Rue par exemple).

Action n°9 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Objectifs d'ici 2023 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans toute la ville.

Produire des communications éducatives en direction des automobilistes dans la communication communale pour en expliquer le fonctionnement.

Action n°10 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Favoriser l'accès des piétons et cyclistes par la fermeture de rue (comme cela a été fait à l'école Revaision) ou par l'ouverture d'accès aujourd'hui condamnés (ex. accès côté tramway à l'école des Garennes).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°11 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Installer des consignes à vélo dans les lieux où les vélos sont susceptibles d'être laissés à la journée : Gare de St Priest, parc technologique.

Action n°12 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux

à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°13 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.
En particulier effectuer à vélo les trajets sur le territoire de la commune pendant la journée.

Action n°14 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.
L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance et des sanctions immédiates de la Police Municipale sont prioritaires.

Action n°15 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville.

Les 3 zones d'activités de St Priest que sont le parc technologique, la zone industrielle mi-plaine et la zone industrielle Lyon sud-est sont à prioriser par des animations inter-entreprises.